GROUPE 14 HERBICIDE

ACTIVUS^{MC} 500

Herbicide Sélectif

COMMERCIAL

(AGRICOLE)

Suspension concentrée

Pour utilisation sur les cultures suivantes : pois chiches, pois de grande culture, lin, tournesol, et soja

PRINCIPE ACTIF: Sulfentrazone............ 500 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03474% à tire d'agent de conservation

Nº D'HOMOLOGATION 35630 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Contenu net : 1 L à Vrac

Albaugh LLC 1525 NE 36th Street Ankeny, IA USA 50021 1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD091125

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

<u>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)</u>

Durant les opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable comme le polyéthylène ou le chlorure de polyvinyle, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

IMPORTANT

- NE PAS appliquer ce produit de telle sorte qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou à la suite de dérive. Pour toute exigence relative à votre région, consulter l'organisme provincial/territorial responsable de la réglementation des pesticides.
- NE PAS appliquer plus que le taux par hectare permise par période de 24 mois, laquelle commence au moment de la première application.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour petits mammifères sauvages.

Les résidus de la sulfentrazone sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la sulfentrazone au cours de l'année précédente.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. **NE PAS** utiliser le produit sur des sols de texture grossière.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 5 °C POUR EMPÊCHER LE

PRODUIT DE GELER. Le cas échéant, décongeler avant l'utilisation. S'il y a des cristaux solides, placer le contenant dans un endroit chaud pour réchauffer la matière à une température supérieure à 15°C. Agiter ou rouler le contenant périodiquement pour redissoudre les solides.

Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Entreposer les contenants dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement les contenants. Après avoir utilisé une partie du contenu, replacer les couvercles et fermer hermétiquement les contenants. Ne pas placer le concentré ni la matière diluée dans des contenants pour les aliments ou les boissons. Ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau ni la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION

Contenants à remplissages multiples :

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables:

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territorale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

LIVRET

GROUPE 14 HERBICIDE

ACTIVUS^{MC} 500

Herbicide Sélectif

COMMERCIAL

(AGRICOLE)

Suspension concentrée

Pour utilisation sur les cultures suivantes : pois chiches, pois de grande culture, lin, tournesol, et soja

PRINCIPE ACTIF: Sulfentrazone............ 500 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03474% à tire d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 35630 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Albaugh LLC 1525 NE 36th Street Ankeny, IA USA 50021 1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD091125

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

ACTIVUS^{MC} 500SC est un herbicide sélectif appliqué au sol, utilisé pour la suppression d'une variété de mauvaises herbes dans les cultures étiquetées.

ACTIVUS 500SC est formulé en pâte fluide (suspension concentrée) contenant 500 grammes de la matière active sulfentrazone par litre; il doit être dilué dans de l'eau avant l'application.

ACTIVUS 500SC est absorbé par les racines et les pousses de la plante.

Respecter toutes les instructions, les directives du mélange, les mises en garde concernant l'application et autres informations figurant sur l'étiquette de ACTIVUS 500SC.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – DIRECTIVES DE MANIPULATION APPROPRIÉE

Il est interdit de mélanger ou de charger ACTIVUS 500SC dans un rayon de 15 mètres d'aucun puits (y compris les puits abandonnés et les puits absorbants), gouffres, rivières ou cours d'eau permanents ou intermittents, lacs ou réservoirs naturels ou clos. Cette marge de recul ne s'applique pas aux puits convenablement obturés ou aux puits abandonnés bouchés, ni aux aires de manœuvre imperméables ou aux zones de mélange ou de chargement endigués convenablement.

Les activités de mélange, de chargement, de rincage ou de nettoyage de ce produit à l'intérieur de ou à partir d'un équipement ou contenant d'épandage ou de manipulation de pesticide situé dans un rayon de 15 mètres d'un puits sont interdites, sauf si elles sont pratiquées sur une aire de manœuvre imperméable capable de soutenir la plus lourde charge installée ou déplacée sur celle-ci. L'aire de manœuvre doit être conçue et entretenue pour contenir tout déversement de produit ou toute fuite provenant d'un appareil, d'un contenant ou des eaux de rinçage ou de nettoyage, ou de la pluie pouvant tomber dessus. Il faut empêcher les eaux de surface de couler par-dessus l'aire de manœuvre ou à partir de celle-ci; elle doit donc être autonome. L'aire de manœuvre doit être aménagée en pente pour faciliter l'élimination de la matière. Une aire de manœuvre sans toit doit pouvoir contenir au moins 110% de la capacité du plus gros contenant de pesticide ou équipement d'épandage s'y trouvant. Un toit dont les dimensions permettent de protéger complètement l'aire de manœuvre contre toute précipitation doit avoir une capacité de confinement minimale de 100% de la capacité du plus gros contenant de pesticide ou équipement d'épandage se trouvant sur l'aire de manœuvre. Il faut maintenir en tout temps les capacités de confinement décrites ci-dessus. Les capacités de confinement minimales particulières ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules lors de la livraison du pesticide à l'installation de mélange ou de chargement. Les provinces peuvent avoir en vigueur d'autres exigences concernant les marges de recul des têtes de puits et le confinement opérationnel.

ACTIVUS 500SC doit être utilisé de façon à empêcher le contre-siphonnement dans les puits, les déversements et l'élimination inappropriée d'excédent de pesticide, de bouillies de pulvérisation ou de rinçures.

SECTION 4: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

<u>SECTION 5 – MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS</u> MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Durant les opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable comme le polyéthylène ou le chlorure de polyvinyle,

ainsi que des chaussures et des chaussettes. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

IMPORTANT

- NE PAS appliquer ce produit de telle sorte qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou à la suite de dérive. Pour toute exigence relative à votre région, consulter l'organisme provincial/territorial responsable de la réglementation des pesticides.
- **NE PAS** appliquer plus que le taux par hectare permise par période de 24 mois, laquelle commence au moment de la première application.

SECTION 6 - MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour petits mammifères sauvages.

Les résidus de la sulfentrazone sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la sulfentrazone au cours de l'année précédente.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. **NE PAS** utiliser le produit sur des sols de texture grossière.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

SECTION 7 – ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 5 °C POUR EMPÊCHER LE PRODUIT DE GELER. Le cas échéant, décongeler avant l'utilisation. S'il y a des cristaux solides, placer le contenant dans un endroit chaud pour réchauffer la matière à une température supérieure à 15 °C. Agiter ou rouler le contenant périodiquement pour redissoudre les solides.

Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Entreposer les contenants dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement les contenants. Après avoir utilisé une partie du contenu, replacer les couvercles et fermer hermétiquement les contenants. Ne pas placer le concentré ni la matière diluée dans des contenants pour les aliments ou les boissons. Ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau ni la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

SECTION 8 - ÉLIMINATION

Contenants à remplissages multiples :

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables:

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

SECTION 9 - ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
Méthode d'épandage	Culture/Site	Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	terrestre
Pulvérisateur agricole	Pois chiches, pois de grande culture, lin, tournesol, soja	1	0	10

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

<u>SECTION 10 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES</u> SECTION 10.1 – CULTURES

ACTIVUS 500SC peut être utilisé pendant la production des cultures suivantes : pois chiches, pois de grande culture, lin, tournesol, et soja. Se référer à la SECTION 10.3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES SPÉCIFIQUES pour obtenir des conseils concernant la période d'application, les taux et les précautions.

ACTIVUS 500SC ne supprime pas les mauvaises herbes déjà sorties du sol.

SECTION 10.2 - MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, ACTIVUS 500SC supprime les mauvaises herbes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Taux d'emploi (mL/ha)	Mauvaises herbes supprimées
	Kochia à balais
	Chénopode blanc
	Amarante de Powell
	Amarante à racine rouge
	Renouée liseron
280	Morelle noire de l'Est
	Amarante rugueuse
	Digitaire astringente
	Digitaire sanguine
	Oxalide d'Europe
	Séneçon vulgaire
	Pourpier potager

Paramètres du sol

ACTIVUS 500SC ne doit être appliqué qu'aux sols qui satisfont aux paramètres indiqués dans le tableau ci-dessous.

Texture du sol	Type de sol	Matière organique	рН
Fine	Loam limono-argileux, argile limoneuse, loam argileux, argile		
Moyenne	Loam sablo-argileux, argile sableuse, loam, loam limoneux, limon	1,5 à 6%	<7,8
Grossière	Sable, sable loameux, loam sableux	NE PAS UT	ILISER

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5% ou supérieure à 6%.

Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

Restrictions Générales

ACTIVUS 500SC peut être appliqué une fois par période de 24 mois. NE PAS appliquer produits supplémentaires contenant de la sulfentrazone au cours de cette période de 24 mois. La période de 24 mois débute au moment de l'application initiale de ACTIVUS 500SC.

Application de printemps

ACTIVUS 500SC peut être appliqué au printemps en présemis ou en prélevée jusqu'à trois jours après le semis.

Ne pas incorporer mécaniquement car cela peut détruire la barrière herbicide et permettre aux mauvaises herbes de s'échapper.

Se reporter à la « SECTION 10.3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES SPÉCIFIQUES » pour les instructions d'application complètes pour chaque culture.

SECTION 10.3 - RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES SPÉCIFIQUES

<u>SECTION 10.3.1 – CULTURES DE GRANDE PRODUCTION</u> POIS CHICHES, POIS DE GRANDE CULTURE, LIN, TOURNESOL, SOJA

Effectuer une application en présemis ou en prélevée tous les 2 ans au printemps. Appliquer dans 100 L d'eau par hectare.

Restrictions

NE PAS incorporer mécaniquement à l'automne ou au printemps.

NE PAS appliquer sur les sols gelés ou la couverture neigeuse existante.

SECTION 10.4 - MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh, LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ACTIVUS 500SC PLUS L'HERBICIDE EXPRESS^{MD} SG PLUS LE GLYPHOSATE POUR LES POIS DE GRANDE CULTURE ET LE SOJA

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées en présemis des pois de grande culture et de soja.

Les champs traités avec ce mélange en cuve au printemps peuvent être ensemencés des pois de grande culture ou de soja au moins 24 heures après l'application.

Appliquer ACTIVUS 500SC à raison de 210 mL/ha pour les pois de grande culture et le soja plus l'herbicide EXPRESS^{MD} SG à raison de 15 g/ha, mélangé en cuve avec l'herbicide glyphosate

(présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) à raison de 450 à 810 g é.a./ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha.

Ce mélange en cuve supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette, correspondant au taux d'application de ACTIVUS 500SC, ainsi que celles énumérées dans le tableau suivant.

Produits	Taux	Stade	Mauvaises Herbes	
d'association	d'application	d'application	Supprimées	Réprimées*
Herbicide Express ^{MD} SG + Glyphosate (présent	15 g/ha + 450 g é.a./ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, petite herbe à poux, vergerette du Canada	Matricaire inodore
sous formes de sel		Jusqu'à 10 cm		Carotte sauvage
de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)		Jusqu'à 15 cm	Amaranthe à racine rouge, blé spontané, brome des toits, soude roulante, chénopode blanc, folle avoine, ivraie de perse, kochia à balais, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, canola spontané (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sagesse des chirurgiens, sétaire yerte, tabouret des champs	Vesce jargeau
		Jusqu'à 3feuilles	Saponaire des vaches, renouée liseron,	
		Jusqu'à 8 feuilles	Stellaire moyenne	
		Rosette		Chardon des champs, lychnide blanc

Herbicide Express ^{MD} SG + Glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium)	15 g/ha + 810 g é.a./ha	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées cidessus, ainsi que digitaire (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel.	
			Toutes les mauvaises herbes	
			à larges feuilles	
			annuelles	
			indiquées ci-	
			dessus ainsi que:	
			laitue scariole,	
			bourse-à-pasteur,	
			laiteron potager,	
			vesce à feuilles	
41 /			étroites	

^{*}La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Pour les traitements avant l'ensemencement dans les printemps, les légumineuses à grains peuvent être endommagées dans les champs qui contiennent des sols très variés, des étendues de gravier ou de sable ou des coteaux dénudés.

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 3% ou supérieure à 6%.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

Ne pas incorporer mécaniquement à l'automne ou au printemps.

Ne pas appliquer sur les sols gelés ou la couverture neigeuse existante.

Ce mélange en cuve peut être appliqué une fois par période de 24 mois. NE PAS appliquer de produits supplémentaires contentant de la sulfentrazone au cours de cette période de 24 mois. La période de 24 mois débute au moment de l'application initiale ACTIVUS 500SC.

<u>SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION</u> SECTION 11.1 – INSTRUCTIONS D'APPLICATION GÉNÉRALES

ACTIVUS 500SC peut être appliqué au moyen d'un équipement d'épandage au sol classique.

Pour certaines cultures, ACTIVUS 500SC peut être utilisé comme traitement de présemis ou de prélevée **EN UNE SEULE APPLICATION AU SOL**. ACTIVUS 500SC peut être appliqué avant le

semis ou, pour les cultures où l'application en prélevée est permise, jusqu'à 3 jours après, mais avant la germination des semences. Lorsque les traitements après le semis sont retardés de plus de 3 jours, les semences peuvent subir des dommages si elles sont en train de germer. La culture peut subir de graves dommages si ACTIVUS 500SC est appliqué peu de temps avant ou après la levée de la culture. Ne pas effectuer les applications à l'automne à une culture.

L'eau doit servir de véhicule pour ACTIVUS 500SC. Ne pas laisser les bouillies de pulvérisation reposer pendant la nuit en raison de l'éventuelle sédimentation du produit et de la difficulté à rétablir la solution en suspension. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les plantes adjacentes car elles risquent d'être endommagées.

Application au sol

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses ou un pulvérisateur sans rampe muni des buses, chapeaux d'air et tamis appropriés, réglé de façon à produire une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses et des pressions produisant des gouttelettes de pulvérisation moyennes selon la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE), afin d'éviter la dérive de pulvérisation ou la couverture inappropriée des feuilles et du sol. Consulter les tableaux du fabricant de buses afin d'établir la bonne combinaison de buses et de pressions pour obtenir des gouttelettes de pulvérisation moyennes. Utiliser des buses qui produisent des quantités minimales de fines gouttelettes pour ne pas produire une dérive de pulvérisation ou une couverture inadéquate des feuilles et du sol. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 175 kPa sauf si requis par le fabricant de buses réduisant la dérive ou d'appareils de pulvérisation sans rampe. Appliquer au moins 100 litres de bouillie par hectare au sol. À noter que le chevauchement et les vitesses d'avancement plus lentes (qui surviennent lorsqu'on continue de pulvériser au démarrage, à l'arrêt ou en effectuant un virage) peuvent produire des taux d'application excessives et entraîner une réaction subséquente de la culture.

Application de prélevée

Pour certaines cultures, ACTIVUS 500SC seul, ou dans les mélanges en cuve recommandés, peut être appliqué à la surface du sol dans le cadre d'un traitement généralisé après la plantation de la culture, mais avant la levée des mauvaises herbes ou la germination de la culture.

L'application en prélevée peut être effectuée dans tous les systèmes de travail du sol (classique, de conservation, travail du sol minimum, etc.).

De la pluie et/ou de l'irrigation par aspersion est nécessaire pour permettre l'infiltration de ACTIVUS 500SC dans la couche supérieure du sol où les graines de mauvaises herbes germent.

Du temps sec ainsi que des averses ou une irrigation excessive après l'application peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes.

Ne pas irriguer abondamment tout de suite après l'application.

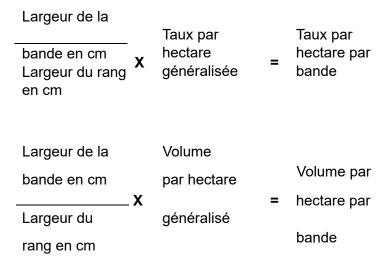
Application par bandes

Si une application par bandes est souhaitée, l'herbicide peut être appliqué comme décrit cidessous en utilisant proportionnellement moins ACTIVUS 500SC par hectare. Les mauvaises herbes visibles entre les bandes traitées doivent être éliminées par un travail du sol, au besoin,

en utilisant des écrans protecteurs pour empêcher le sol fraîchement retourné de se retrouver dans les bandes traitées.

Lorsque le produit est appliqué dans le cadre d'un traitement par bandes (50% de la bande ou moins), consulter la formule du tableau ci-après pour connaître le taux et le volume. ACTIVUS 500SC peut être appliqué une fois par 2 ans.

Pour les traitements par bandes, appliquer le taux et le volume équivalents par hectare du traitement généralisé. Pour obtenir ces données :



Gestion de la dérive de pulvérisation

L'opérateur et le producteur sont tenus de réduire la dérive de pulvérisation dans la zone de traitement. L'interaction de nombreux facteurs liés à l'équipement et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur et le producteur doivent tenir compte de ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions.

Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation

Volume: Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation pratique le plus élevé. En général, les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

Pression: Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, il est préférable d'utiliser des buses à débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression. Ne pas dépasser les pressions recommandées du fabricant de buses. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses.

Type de buse: Utiliser un type de buse conçu pour l'application prévue. Pour la plupart des buses, des angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive pour l'épandage au sol.

Consulter les tableaux du fabricant de buses afin d'établir la bonne combinaison de buses et de pressions pour obtenir des gouttelettes de pulvérisation moyennes.

Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon).

Humidité requise

Toutes les applications au sol ACTIVUS 500SC nécessitent une quantité appropriée d'humidité (au moins 13mm) pour activer l'herbicide. La quantité finale d'humidité, produite par la pluie ou l'irrigation, dépend de plusieurs facteurs, notamment l'humidité du sol au moment de l'application, le type de sol, la teneur en matière organique et le pH. Lorsque les cultures dépendent de la pluie, ACTIVUS 500SC peut attendre pendant des périodes prolongées (10 à 14 jours ou plus) l'eau qui permet de l'activer, selon les paramètres du sol décrits plus haut. Une fois activé, ACTIVUS 500SC agit sur les mauvaises herbes existantes. Lorsqu'il n'a pas plu depuis longtemps ou que l'irrigation n'est pas possible, d'autres pratiques de gestion des mauvaises herbes (par ex. applications ultérieures d'herbicides) peuvent s'avérer nécessaires.

Lorsque le produit est activé par l'humidité après du temps sec, il est possible que ACTIVUS 500SC supprime moins bien les mauvaises herbes sensibles qui germent. Les applications au sol ACTIVUS 500SC doivent avoir lieu avant la germination des semences de la culture, de sorte que les plantules qui lèvent ne soient pas endommagées. Lorsque les applications après le semis sont retardées, la culture risque d'être endommagée si les semences germent ou se trouvent près de la surface du sol.

Mode d'action

La sulfentrazone, la matière active de ACTIVUS 500SC, est un inhibiteur puissant de l'enzyme oxydase protoporphyrinogénique IX (Protox) requis pour la formation de la chlorophylle. L'inhibition de l'enzyme PPO IX libère un oxygène singulet (O) qui, à son tour, perturbe les membranes cellulaires et y provoque l'écoulement des cellules. Le processus se termine d'abord par la mort des cellules, puis par la mort de la plante. L'activité herbicide sélective de la sulfentrazone est basée sur une affinité pour l'enzyme PPO IX plus grande dans les mauvaises herbes que dans les plantes des cultures.

Mécanisme d'action

Suite à l'application de ACTIVUS 500SC au sol, les graines qui germent et les plantules absorbent la sulfentrazone dans la solution du sol. La quantité de sulfentrazone dans la solution du sol pouvant être absorbée par les mauvaises herbes est déterminée essentiellement par le type de sol, sa teneur en matière organique et son pH. La sulfentrazone est adsorbée par les fractions d'argile et de matière organique du sol, ce qui limite la quantité de matière active immédiatement assimilable pour supprimer les mauvaises herbes. Typiquement, la teneur en argile augmente selon la classification des sols, de grossière à fine, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau de classification des textures du sol

Grossière*	Moyenne	Fine
Sable, sable loameux, loam sableux	Loam sablo-argileux, argile sableuse, loam, loam limoneux, limon	Loam limono-argileux, argile limoneuse, loam argileux, argile

^{*}NE PAS appliquer sur les sols de texture grossière.

Influence du type de sol, de sa teneur en matière organique et de son pH sur les taux d'application de ACTIVUS 500SC et sur les réactions de la culture

La teneur en matière organique du sol peut varier considérablement, peu importe le type de sol. Une analyse précise des échantillons représentatifs du sol est donc requise pour en établir la teneur. D'autre part, le pH du sol influence fortement l'assimilabilité de la sulfentrazone dans la solution du sol. Lorsque le pH du sol augmente, il en va de même pour l'assimilabilité de la sulfentrazone. Pour établir le pH du sol, il faut effectuer une analyse précise des échantillons représentatifs. *NE PAS appliquer sur les sols de texture grossière.

Dans un sol donné, la quantité totale de sulfentrazone assimilable dans la bouillie est établie par l'interaction du type de sol (essentiellement la teneur en argile), le pourcentage de matière organique et le pH. La période d'application (par rapport à la levée de la culture et des mauvaises herbes) et la quantité de précipitations et/ou d'irrigation, détermineront en bout de ligne, conjointement avec les paramètres du sol et le pH, la quantité de sulfentrazone dans la solution du sol. Il importe de noter que ACTIVUS 500SC peut attendre l'humidité qui permet de l'activer. Cependant, le degré de suppression des mauvaises herbes risque de diminuer en raison de la croissance accrue des mauvaises herbes au moment de l'activation.

Il faut également prendre note qu'une irrigation avec de l'eau très alcaline (pH élevé) après une application au sol ACTIVUS 500SC peut accroître considérablement la quantité de sulfentrazone assimilable dans la solution du sol. Une irrigation avec de l'eau dont le pH est supérieur à 7,5 peut entraîner une réaction négative de la culture. Cette réaction dépend de le taux d'application initiale ACTIVUS 500SC, de la période d'application, de la quantité et du pH de l'eau d'irrigation, ainsi que de la sensibilité de la culture et de son stade de croissance au moment de l'irrigation. Pour la plupart des cultures, le risque d'une réaction négative diminue avec l'évolution des stades de croissance.

La sulfentrazone est persistante et demeure dans les sols (effet résiduel) pendant un an ou deux. NE PAS APPLIQUER ACTIVUS 500SC SUR DES CHAMPS PRÉALABLEMENT TRAITÉS AVEC UN PRODUIT CONTENANT DE LA SULFENTRAZONE AU COURS D'ANNÉES SUCCESSIVES (2 ANS OU 24 MOIS). En cas de sécheresse au cours de l'une de ces années, une application subséquente ACTIVUS 500SC doit être retardée par le nombre équivalent d'années au cours desquelles la sécheresse a eu lieu. Pour être efficace, ACTIVUS 500SC nécessite au moins 13 mm d'eau de pluie ou d'irrigation.

SECTION 11.2 - DIRECTIVES SUR LA ROTATION DES CULTURES

Le tableau suivant indique l'intervalle minimum (en mois) entre le dernier traitement avec ACTIVUS 500SC et le moment précis où les cultures indiquées peuvent être replantées dans un sol traité avec ACTIVUS 500SC.

Cultures de rotation et intervalles de replantation pour ACTIVUS 500SC

Culture de rotation	Intervalle de replantation (mois)
Pois chiches, pois de grande culture, lin, soja, tournesol	0
Luzerne, orge, maïs de grande culture, blé (de printemps et dur)	12

Blé d'hiver	16
Maïs sucré et à éclater, sorgho, canola	24
Lentilles	36

Pour les cultures indiquées dans ce tableau, il faut respecter l'intervalle de replantation minimum indiqué. Pour toute autre culture, il faut respecter UN INTERVALLE DE ROTATION MINIMUM DE 36 MOIS; de plus, une épreuve biologique représentative du champ, avec la culture de rotation et un taux d'humidité approprié dans le sol, doit être réalisée afin d'établir la sensibilité potentielle de la culture.

Si le taux d'humidité dans le sol est inapproprié en raison de la sécheresse à la suite d'une application ACTIVUS 500SC, l'intervalle minimum indiqué dans le tableau pour la culture de rotation doit être prolongé d'une année; de plus, une épreuve biologique représentative du champ, avec la culture de rotation potentielle et un taux d'humidité approprié dans le sol, doit être réalisée afin d'établir la sensibilité de la culture à ACTIVUS 500SC.

INSTRUCTIONS DE REPLANTATION

Si un premier semis des cultures indiquées sur la présente étiquette ne produit pas de plants, seules ces cultures peuvent être semées. **NE PAS** traiter de nouveau un champ déjà traité une première fois avec ACTIVUS 500SC. Ne semer aucune culture dans les champs traités à des intervalles qui ne respectent pas les directives de la présente étiquette en matière de cultures de rotation. Lors de la replantation, effectuer un labour minimal pour préserver le barrage herbicide et obtenir une suppression maximale des mauvaises herbes.

SECTION 12 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET DE CHARGEMENT

Préparation du réservoir de pulvérisation

Il importe que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer le réservoir de pulvérisation selon la méthode indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter ACTIVUS 500SC.

Instructions de mélange et de chargement

ACTIVUS 500SC est une suspension concentrée devant être diluée dans de l'eau. Pour des résultats optimums, remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié du volume d'eau claire nécessaire pour couvrir la zone à traiter. Mettre en marche le système d'agitation. Ajouter lentement ACTIVUS 500SC dans le réservoir de pulvérisation. Finir de remplir le réservoir de pulvérisation au niveau souhaité. Maintenir constamment l'agitation dans le réservoir de pulvérisation pour assurer l'uniformité de la bouillie. S'assurer que ACTIVUS 500SC est bien mélangé avant le traitement.

Utiliser la bouillie ACTIVUS 500SC immédiatement après le mélange.

Ne pas laisser reposer la bouillie de sulfentrazone dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain ou pendant une longue période de temps.

Le prémélange de bouillies ACTIVUS 500SC dans des réservoirs ravitailleurs est déconseillé.

Mélanges en cuve : Remplir la cuve du pulvérisateur à la demie ou aux deux tiers avec de l'eau. Alors que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients dans l'ordre suivant :

- **P** = Poudres mouillables et pâtes granulées
- A = Bien agiter le mélange dans la cuve
- **M** = Suspensions microencapsulées
- L = Suspensions liquides et pâtes fluides
- **E** = Concentrés émulsionnables
 - o Remplir la cuve presque complètement avec de l'eau
- G = Préparations à base de glyphosate
- **S** = Surfactants
 - o Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

SECTION 13 – NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

Après avoir appliqué ACTIVUS 500SC et avant d'utiliser l'équipement de pulvérisation pour d'autres épandages, le pulvérisateur doit être nettoyé à fond en suivant cette méthode :

- 1. Vider le réservoir de pulvérisation, les tuyaux et la rampe. Utiliser une solution détergente à haute pression pour enlever les sédiments et les résidus à l'intérieur du réservoir, puis rincer à fond. Ensuite, vider les tuyaux, la rampe et les buses à l'eau claire.
- 2. Préparer une solution nettoyante composée de 3 litres d'ammoniaque (contenant au moins 3% de matière active) par 100 litres d'eau claire. Préparer suffisamment de solution nettoyante pour permettre le fonctionnement du système de pulvérisation pendant au moins 15 minutes, afin de bien vider les tuyaux, la rampe et les buses.
- 3. Pour nettoyer à fond le pulvérisateur, laisser la solution d'ammoniaque ou l'eau fraîche dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses jusqu'au lendemain ou pendant l'entreposage.
- 4. Vider l'équipement de pulvérisation. Rincer le réservoir avec de l'eau claire et vider les tuyaux, la rampe et les buses. Retirer et nettoyer séparément les têtes de buse, les filtres et les tamis dans une solution d'ammoniaque.
- 5. Éliminer la solution nettoyante et l'eaux de rinçage conformément aux directives et règlements provinciaux/territoriaux.

Ne pas vidanger l'équipement sur des arbres ou des plantes utiles ou à proximité. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée sur d'autres plantes ou cultures.

SECTION 14 - RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ACTIVUS 500SC est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ACTIVUS 500SC et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner ACTIVUS 500SC ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh, LLC, à 1-800-247-8013.

ACTIVUS est une marque de commerce d'Albaugh LLC. Tous autres marques de commerce appartiennent à leur titulaire respectif.